

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Haazinou

Inhumation en Eretz-Israël

Dans notre paracha, Moïse met en garde le peuple d'Israël : il souffrira beaucoup à cause de ses fautes et ira même en exil, condamné à vivre sous le joug des non-juifs. À la fin, cependant, Dieu aura pitié de Son peuple. Et l'un des versets décrivant la Délivrance parle de la terre d'Israël (Devarim xxxii, 43) :

« Nations, applaudissez Son peuple, car Il venge le sang de ses serviteurs ; Il exercera Ses représailles sur ses oppresseurs, et expiera sa terre son peuple ! »

Nous avons traduit la fin du verset le plus littéralement possible pour mettre en évidence les difficultés qu'elle présente. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Rachi explique cela comme signifiant que Dieu consolera Son peuple par sa Délivrance et consolera sa Terre en y ramenant ses fils. Un lien très fort unit le peuple d'Israël et la Terre d'Israël parce que, sans leur relation, il n'y a pas de Délivrance.

L'anthologie *Thora Temima* cite le Talmud de Jérusalem (Kilaïm 9, 5) qui enseigne que l'inhumation en Eretz Israël fait expiation pour ceux qui ont abandonné la Terre de leur vivant et ont soin d'y faire ramener leur dépouille après leur mort :

« et expiera sa terre son peuple : Rabbi bar Qiria et Rabbi Eleazar ont vu des cercueils qui arrivaient de l'étranger pour être enterrés. Rabbi Qiria dit à Rabbi Eleazar : “à quoi ça leur sert ? J'énonce à leur sujet le verset de Jérémie (ii, 7) ‘de Mon héritage vous avez fait une abomination – en l'abandonnant de votre vivant ; et vous venez souiller Mon pays – après votre mort’”. Il lui dit : lorsqu'ils arrivent en Eretz Israël ils prennent un bloc de terre et le déposent sur leur cercueil car il est écrit “et expiera sa terre son peuple”. »

Rabbi Qiria était choqué du fait qu'ils venaient se faire enterrer en Eretz Israël ; en effet, la dépouille d'un mort rend impur tandis que le vivant est pur. Alors qu'ils étaient purs ils résidaient à l'étranger et maintenant qu'ils sont impurs ils viennent se faire enterrer en Israël et y ajouter leur impureté. On sait

bien que, pour la *halakha*, le mort est le principe des principes de l'impureté ! Rabbi Eliezer lui a répondu que le verset de Haazinou nous apprend que l'inhumation en Israël fait expiation pour la faute, c'est-à-dire que la terre où est enterré un Juif qui a habité à l'étranger lui fait expiation. On trouve chez Maïmonide un écho de ces deux avis (Règles des rois, 5, 11) :

« Les Sages ont enseigné [que] quiconque réside en Eretz Israël, ses fautes sont pardonnées, car il est dit (Isaïe xxxiii, 24) : “nul voisin ne pourra dire ‘j’en suis malade’ . Le peuple qui y réside a obtenu le pardon”. Et même s’il n’y a marché que sur quatre coudées il a gagné la vie du monde qui vient. Et de même celui qui y est enterré obtient l’expiation comme si le lieu où il se trouve était un autel expiatoire, puisqu’il est écrit “et expiera sa terre son peuple”. Et dans les [menaces de] châtiments il est écrit (Amos vii, 17) : “tu mourras en terre impure”. On ne peut pas comparer la situation où la terre le recueille après qu’il y a vécu à celle où elle le recueille après sa mort. Malgré cela, les plus grands parmi les Sages y font transporter leur dépouille. Va et apprends cela de notre père Jacob et de Joseph. »

Jacob-notre-père et Joseph-le-Juste qui ont fini leurs jours en Égypte, en demandant à être enterrés en Eretz Israël ont montré à toutes les générations à venir que même celui qui a vécu avec les honneurs loin de la patrie de son peuple reste fidèle à sa terre. Ils ont enjoint aux générations à venir de rentrer au pays dès que ce serait possible, car être recueilli après y avoir vécu n'est pas comparable à y être accueilli après sa mort. Eux n'ont pas pu y vivre, mais ils ont prouvé leur fidélité à leur terre en demandant à y être enterrés. Et nous, les fils des fils de leurs fils nous avons le devoir d'y vivre et se réalisera pour nous l'enseignement de nos Sages : quiconque y réside, ses fautes sont pardonnées.

Ô combien important cet enseignement en un temps où se trouvent des gens pour insulter et dénigrer nos frères qui vivent dans notre pays sans encore – hélas ! – pratiquer toutes les *mitzvoth* de la Thora. N'oublions pas le grand mérite qui est le leur, eux qui par leur biens et leur présence physique rendent possible notre vie ici. Et toutes leurs fautes sont pardonnées !